

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2015

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 1278)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL113

présenté par
Mme Descamps-Crosnier, rapporteure

ARTICLE 10

À l'alinéa 6, substituer à la première occurrence du mot :

« de »,

les mots :

« lié par un ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.